



Communauté de Communes

La Rochechouart
Porte du Périgord

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

DU PRET DE MATERIEL

« CABRIOLES »

PRESENTATION

Le Relai Assistants Maternels Cabrioles propose de prêter du matériel appartenant au RAM aux assistants maternels et aux parents de la communauté de communes. Ce prêt est gratuit.

Le but du prêt est de diversifier les jeux/jouets mis en place au quotidien.

CONDITIONS D'EMPRUNT

De fait le prêt induit que chaque professionnel ou famille s'engage pour chaque emprunt à :

- Respecter le délai d'emprunt fixé à 15 jours avec une possibilité de renouveler sur demande l'emprunt ou de l'écourter.
- Rapporter le matériel rangé et en bon état.
- Vérifier le contenu de la malle avec la responsable de RAM avant et au retour du prêt.
- Remplir la fiche de prêt avant chaque emprunt de malle.
- Accompagner l'enfant dans sa découverte du matériel particulièrement pour le matériel fragile (livres...).
- Si du matériel est destiné exclusivement à l'usage du professionnel, ne pas le confier à l'enfant (livre pour adulte, CD).
- En cas de détérioration du matériel ou de perte de certains éléments, prévenir la responsable du RAM et rembourser ou remplacer le matériel.

CONTENU

Malles en prêt :

- la malle « motricité »,
- la malle « déguisement »,
- la malle du tapis de lecture « quel radis dis donc »,
- la malle « jeux »,
- la malle « bébé »
- la malle « sensibilisation au handicap » en partenariat avec le pole handicap de Charentes.

Vous pouvez emprunter et ramener la malle lors des ateliers ou lors des permanences (prendre rendez-vous).